

BILAN

APAJ – Pôle « missions Judiciaires »

Stages de sensibilisation

Dangers liés à l'usage des produits stupéfiants

2013



-----TABLE DES MATIERES-----

-----TABLE DES MATIERES-----	2
1. CONTEXTE	3
2. LE DEROULEMENT DU STAGE DE SENSIBILISATION EN 2013	3
2.1. L'ORIENTATION DES STAGIAIRES : UNE COORDINATION PERENNE	3
2.2. FRAIS DE STAGE : LE MAINTIEN DU TARIF	3
2.3. LE LIEU : UN PARTENARIAT DURABLE	4
2.4. LES INTERVENTIONS : LE DEPART DES NARCOTIQUES ANONYMES	4
2.5. L'EVALUATION :	4
3. STATISTIQUES 2013	5
3.1. REPARTITION DES PRESENCES.	5
3.2. PROFIL SOCIOLOGIQUE DES STAGIAIRES AYANT PARTICIPE A UN STAGE SE SENSIBILISATION EN 2013.	6
3.3. PERSONNALITE DELINQUANTE DES STAGIAIRES AYANT PARTICIPE A UN STAGE DE SENSIBILISATION EN 2013	8
3.4. ANALYSE DES FICHES D'EVALUATION	9
4. A RETENIR	10
5. EFFICACITE DE LA MESURE DE COMPOSITION PENALE : LA REITERATION	10
6. ANNEXE	11
6.1. ANNEXE 1 : REPARTITION DES PRESENCES PAR STAGE	11

1. CONTEXTE

Les stages de sensibilisation aux dangers liés à l'usage des produits stupéfiants sont destinés aux primo délinquants. Ils ont été mis en place pour la première fois en Polynésie française en octobre 2010 dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites pénales.

Le pôle « Missions Judiciaires » de l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française est chargé de la mise en place de ces stages. Le premier stage a eu lieu le 26 octobre 2010. Au 31 décembre 2013, **26 ont été effectués** et **416 mis en cause ont effectivement participé à un stage de sensibilisation.**

Les objectifs généraux du stage de sensibilisation ont été établis de concert avec le parquet et le Centre de Consultations Spécialisées en Alcoologie et Toxicologie.

En matière d'« usage de stupéfiants », les priorités sur le plan judiciaire, sanitaire et social, sont :

- **Informer et éduquer** les stagiaires sur le dispositif législatif en place et les amener à réfléchir sur la valeur de la sanction.
- **Sensibiliser** les consommateurs aux risques médicaux, sociaux et comportementaux.
- Aider les stagiaires à évaluer leur propre consommation et/ou leur dépendance afin de les aider à **trouver des solutions** pour réduire voire arrêter leur consommation.

Le stage de sensibilisation est un outil visant à limiter les risques de réitération. Les stagiaires doivent réaliser que les sanctions pénales seront sévères en cas de récidive.

Ce stage n'a pas de vocation thérapeutique, il se veut constituer une « simple » sensibilisation aux conséquences concrètes de la détention et de la consommation de produits stupéfiants. Néanmoins, il est souhaitable que cette expérience favorise l'ouverture sur le soin.

2. LE DEROULEMENT DU STAGE DE SENSIBILISATION EN 2013

2.1. L'orientation des stagiaires : Une coordination pérenne

Le procureur de la République décide de l'opportunité de proposer ce stage en fonction des procédures qui lui sont soumises par les forces de l'ordre.

Les stagiaires sont ensuite reçus par le délégué du procureur de façon individuelle dans le cadre de convocations au cours desquelles ils sont informés sur les objectifs, le contenu et les modalités du stage.

A l'issue de cet entretien, chaque stagiaire signe un engagement individuel de participation les informant notamment que toute absence ou incident durant la formation sera signalé à l'autorité judiciaire compétente.

2.2. Frais de stage : Le maintien du tarif

Chaque stagiaire doit s'acquitter des frais de stage pour pouvoir participer.

Les frais de stage ont été fixés à 20.000 xpf depuis le premier janvier 2012 en accord avec le parquet. Ce tarif n'a pas été modifié en 2013.

Bien qu'exceptionnelles, des exonérations sont possibles pour les usagers indigents et ce, sous réserve de l'acceptation du Procureur de la république.

2.3. Le lieu : Un partenariat durable

Depuis le mois d'août 2012, les stages se déroulent au sein des locaux de l'église protestante de Paofai. La location de la salle s'élève à **15.000 xpf** par jour. Le lieu est central, neutre et pratique en termes d'organisation.

Le partenariat établi avec l'église protestante de Paofai s'avère être durable.

2.4. Les interventions : Le départ des Narcotiques anonymes

Les Narcotiques Anonymes ont souhaité se retirer temporairement du dispositif en raison du départ en métropole de leur représentant et d'un manque de disponibilité de leur membre. L'intervention de la BPDJ a donc été avancée comme indiqué sur le planning ci-dessous :

Horaires	Modules	Intervenants	Structures
7h30	Accueil, recensement des présences et paiement du stage	APAJ	
8H – 11h	Drogues et santé	Damien ROURE	Centre de consultations spécialisé en alcoologie et toxicomanie
10min	Pause		
11h10 – 12h10	Drogues et loi	Yann HAUSNER	Parquet de Papeete
Pause déjeuner			
13h30 – 15h	Drogues et société	Steve POURCHASSE	Brigade de prévention de la délinquance juvénile
15h	Bilan et remise des attestations	APAJ	
16h	FIN DU STAGE		

2.5. L'évaluation :

Au terme du stage, les stagiaires doivent s'exprimer sur leur journée à tour de rôle et remplir une fiche d'évaluation, préétablie et validée par l'ensemble des intervenants.

3. STATISTIQUES 2013

3.1. Répartition des présences.

Sept stages de sensibilisation aux dangers liés à l'usage des produits stupéfiants ont été réalisés aux dates suivantes :

- 21 février 2013
- 4 avril 2013
- 7 mai 2013
- 18 juin 2013
- 27 août 2013
- 1 octobre 2013
- 21 novembre 2013

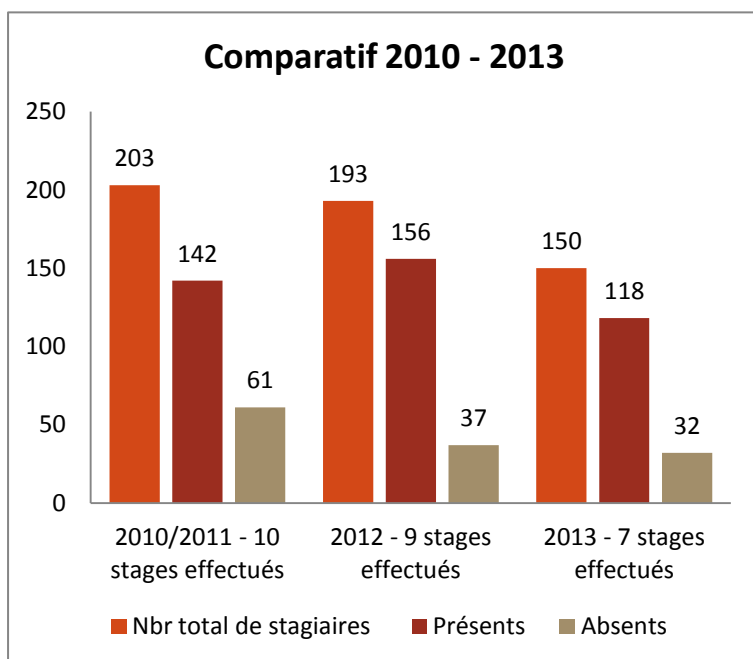
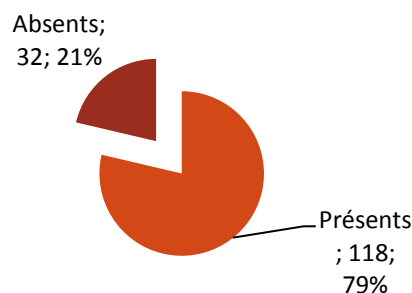
(cf annexe 1 : Répartition des présences par stage)

150 mis en cause ont accepté la mesure de composition pénale et ont été convoqués à un stage de sensibilisation en 2013.

118 stagiaires sur 150 convoqués, ont participé à un stage de sensibilisation.

32 stagiaires convoqués ont été absents.

79% des mis en cause (ayant accepté la mesure de composition pénale) ont effectivement participé à un stage de sensibilisation en 2013.



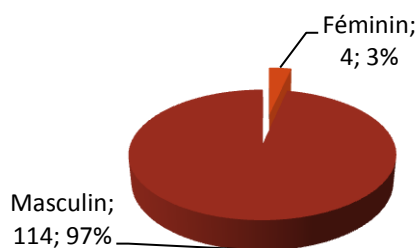
Le nombre de mis en cause convoqués à un stage de sensibilisation en 2013 a **baissé de 29%** par rapport à 2012. Le nombre de stage a donc été réduit.

En revanche, le taux de participation est stable sur les 3 années (en moyenne 77%).

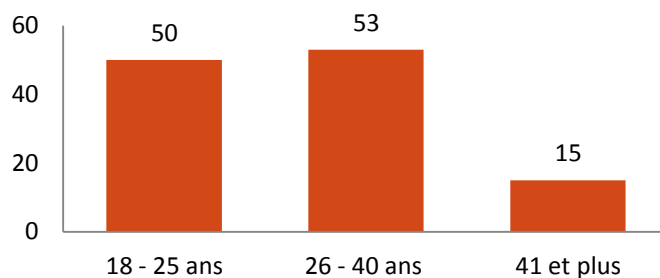
3.2. Profil sociologique des stagiaires ayant participé à un stage de sensibilisation en 2013.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la majorité des stagiaires est de sexe masculin.

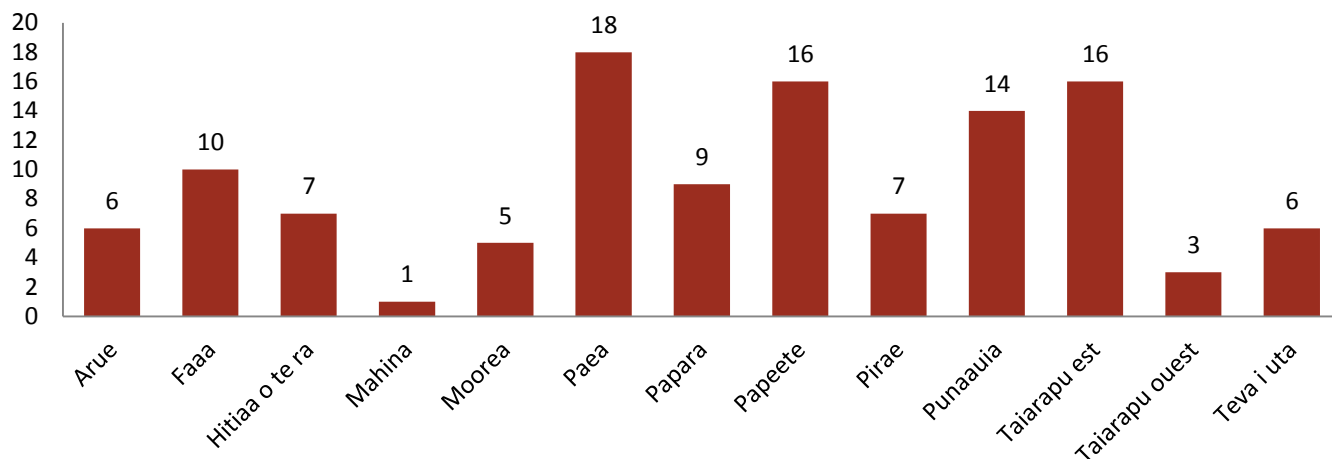
Sexe des stagiaires.



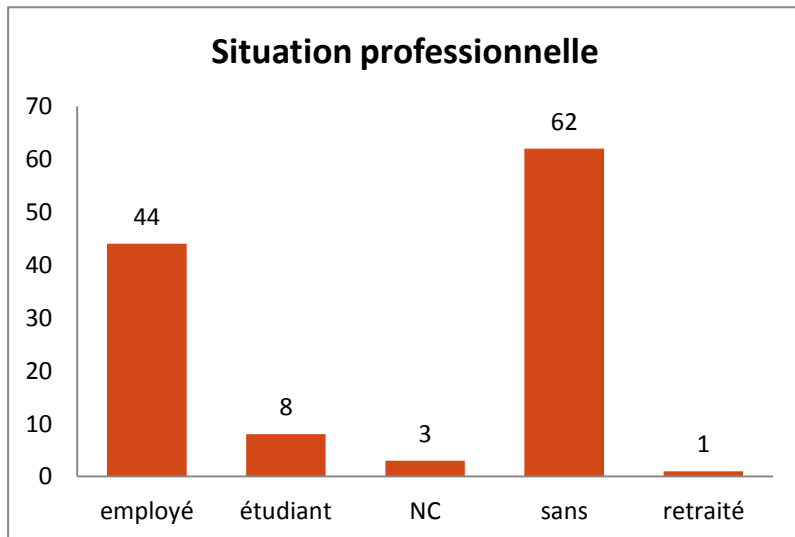
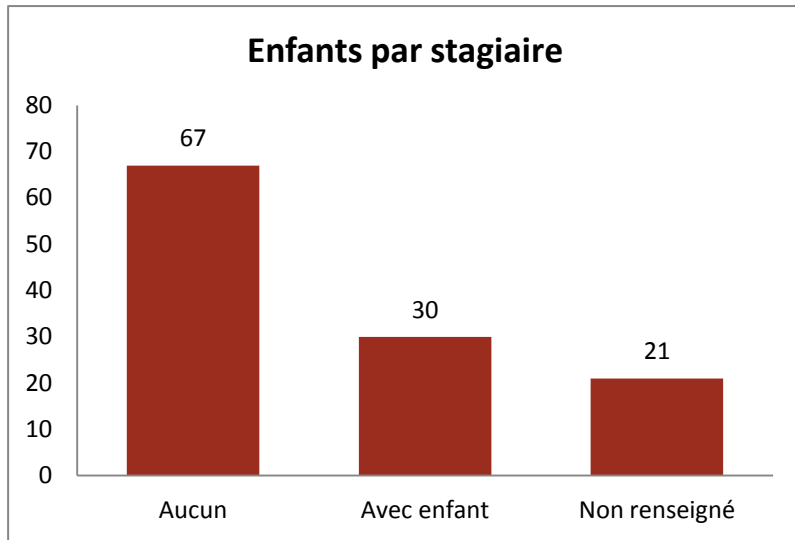
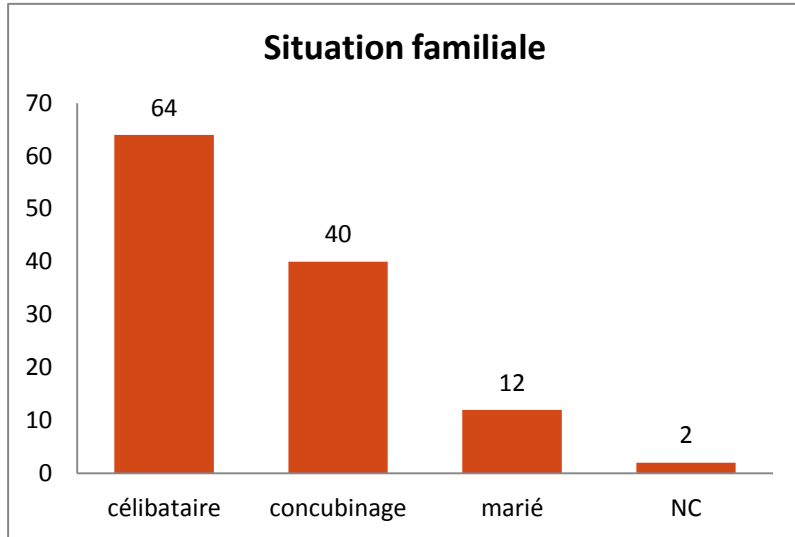
Age des stagiaires.



Commune de résidence

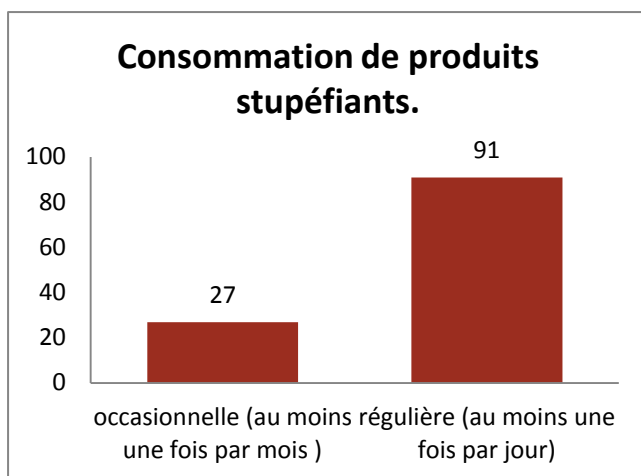


Les stagiaires de la commune de **Papeete, Punaauia, Paea et Tairapu est** sont sur représentés.

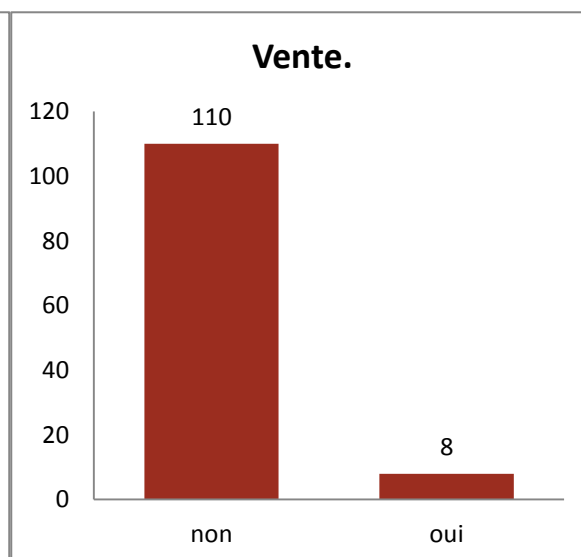
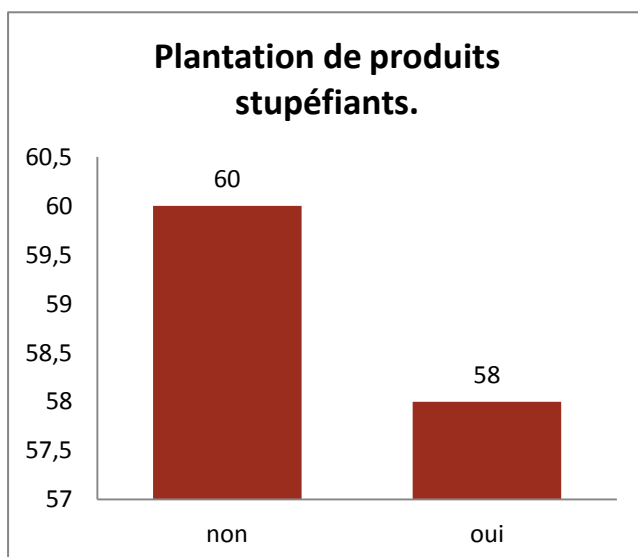


La majorité des stagiaires sont célibataires, sans enfant ni emploi.

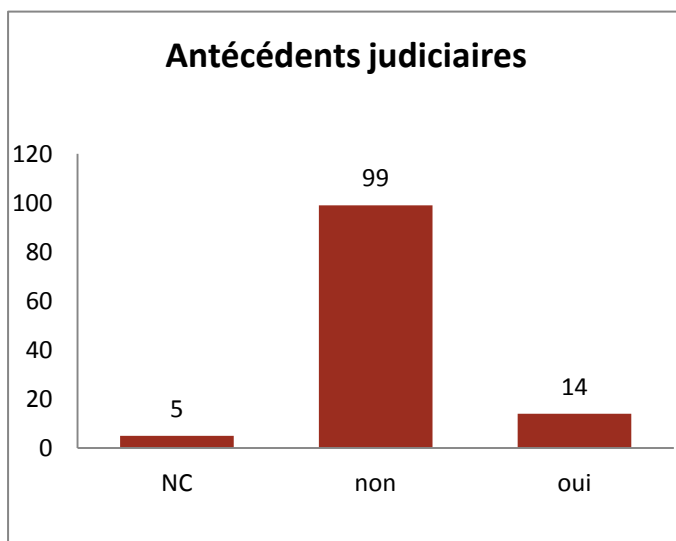
3.3. Personnalité délinquante des stagiaires ayant participé à un stage de sensibilisation en 2013.



La majorité des stagiaires affirme consommer régulièrement du cannabis.



49% des stagiaires affirment planter du pakalolo à leur domicile. Ils motivent leur geste par le manque de moyens financiers pour s'en acheter.

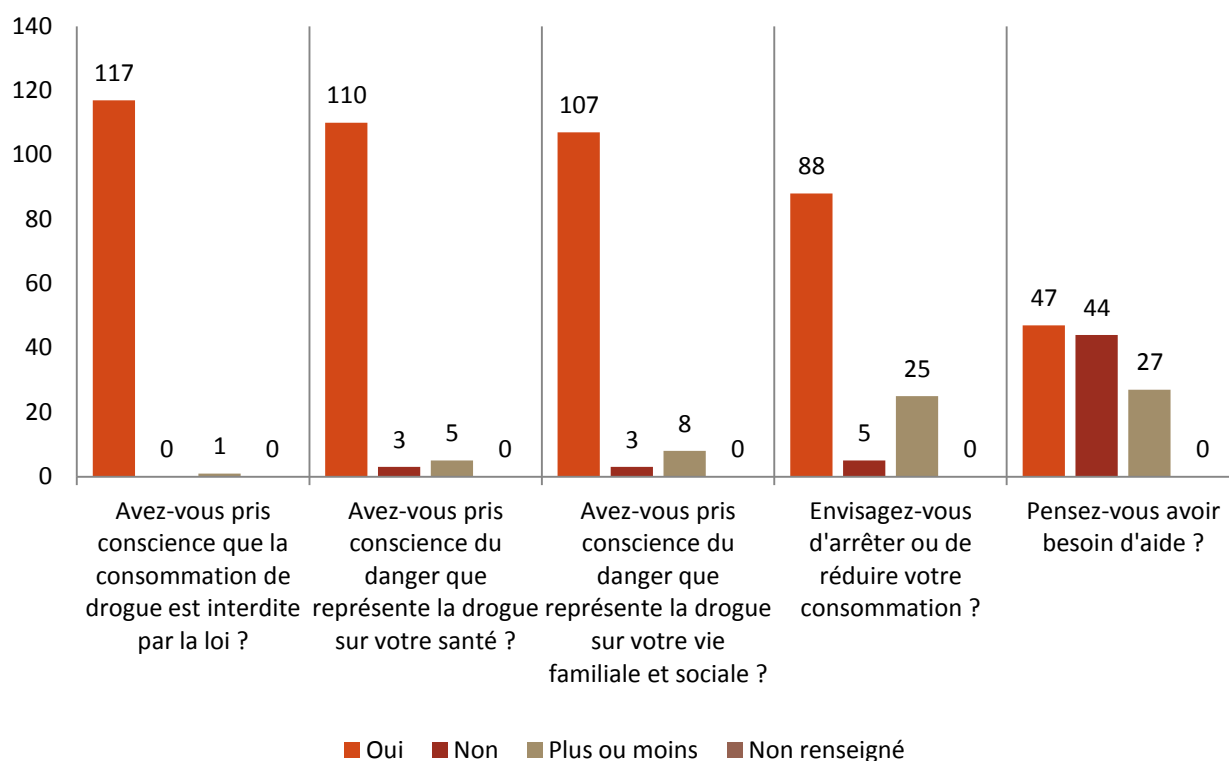


12% des stagiaires ont des antécédents judiciaires.

Ces antécédents sont variés (vol, violences volontaires, usage de stupéfiants, etc).

3.4. Analyse des fiches d'évaluation.

Impact de la journée sur le plan qualitatif.



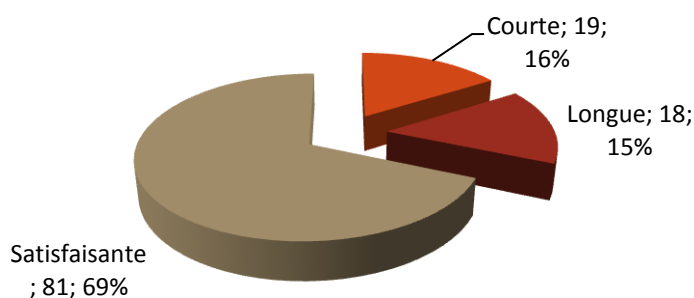
Le dépouillement des 118 fiches d'évaluation de l'année 2013 révèle des chiffres similaires à ceux de l'année précédente. Le bilan est donc positif pour l'année 2013.

La quasi totalité des stagiaires (en moyenne, 94%) affirme avoir pris conscience de l'aspect légal mais également des risques sanitaires et sociaux que peut engendrer la consommation de produits stupéfiants.

Chaque réponse étant susceptible d'être influencée par le cadre répressif du stage, il apparaît essentiel d'interpréter ces données avec la plus grande prudence.

La volonté de réduire leur consommation est bonne (74.5%). Ce chiffre a augmenté de 15% par rapport à l'année dernière. En revanche, 37% des stagiaires estiment ne pas avoir besoin d'aide pour le faire (43% en 2012).

La durée du stage est satisfaisante selon 69% des stagiaires.



4. A RETENIR

- ➔ L'orientation des mis en cause vers le stage de sensibilisation a baissé de **29%**.
- ➔ Sept stages ont été réalisés en 2013 contre neufs en 2012.
- ➔ Les Narcotiques Anonymes ont souhaité se retirer temporairement du dispositif en raison du départ en métropole de leur représentant et d'un manque de disponibilité de leur membre.

5. EFFICACITE DE LA MESURE DE COMPOSITION PENALE : LA REITERATION.

Afin d'évaluer l'efficacité du stage, nous avons consulté la base de données parquet de Papeete dans le but de connaître le nombre de stagiaires ayant de nouveau fait l'objet de poursuites.

Au 20 février 2014, il ressort que sur 118 stagiaires ayant participé à un stage de sensibilisation en 2013, 6 ont été arrêtés de nouveau et poursuivis pour infraction à la législation sur les produits stupéfiants, soit **5.08 %**.

La recherche a été approfondie en prenant en compte l'intégralité des mis en cause ayant effectué un stage de sensibilisation depuis sa création en 2010 : du 26 octobre 2010 au 31 décembre 2013, **416 mis en cause** ont effectivement participé à un stage de sensibilisation.

Cette recherche montre que le taux de réitération est de **6.25 %**.

Stages Stupéfiants Bilan des réitérations au 20 février 2014

	Période	Nb de stages	Nb de stagiaires	Nb de réitérants	Tx de réitération	Durée en mois
session 1	oct 2010 - déc 2011	10	142	19	13,97	14,66
	2010	1 stage	6	0	0,00	0,00
	2011	9 stages	136	19	13,97	14,66
session2	jan-dec 2012	9	156	7	4,49	9,10
session3	jan-dec 2013	7	118	6	5,08	3,89
Au total	3 ans et 3 mois	26	416	26	6,25	9,22

6. ANNEXE

6.1. ANNEXE 1 : Répartition des présences par stage

